

15 novembre 2022



Énoncé économique de l'automne 2022

Enjeux pour les parlementaires



**BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER**

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport fait ressortir les faits saillants de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 pour aider les parlementaires dans leurs délibérations budgétaires.

Collaborateurs :

Jason Jacques, directeur général

Marianne Laurin, analyste

Nora Nahornick, analyste principale

Caroline Nicol, analyste principale

Diarra Sourang, directrice par intérim

Jason Stanton, conseiller-analyste

Kaitlyn Vanderwees, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Kristina Grinshpoon, directrice par intérim

Chris Matier, directeur général

Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca.

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Perspectives économiques	3
2. Perspectives financières	6
3. Nouvelles mesures	8
4. Examens des dépenses	10
5. Transparence budgétaire	12
Notes	14

Résumé

Le présent rapport fait ressortir les faits saillants de l'*Énoncé économique de l'automne* (ÉÉA) de 2022 pour aider les parlementaires dans leurs délibérations budgétaires.

Perspectives économiques

Le PIB nominal dans l'*Énoncé économique de l'automne* est inférieur de 27 milliards de dollars (0,9 pour cent) par année, en moyenne, de 2022 à 2027, par rapport aux perspectives du DPB d'octobre. Cette différence reflète à la fois la croissance légèrement plus faible du PIB réel et de l'inflation du PIB prévue par les économistes du secteur privé dans l'ÉÉA.

Le taux de chômage projeté dans l'ÉÉA s'élève en moyenne à 5,9 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que les perspectives du DPB d'octobre. Étant donné que les perspectives de croissance de l'emploi sont conformes à la projection du DPB, le taux de chômage plus élevé reflète que la prévision du secteur privé sous-entend une population active plus nombreuse.

Perspectives financières

Sur une base comparable (c'est-à-dire notre projection d'octobre ajustée en fonction des nouvelles mesures de l'ÉÉA), les déficits budgétaires projetés par le DPB seraient supérieurs de 4,3 milliards de dollars, en moyenne, aux perspectives budgétaires de l'ÉÉA.

En général, le solde budgétaire ajusté du DPB pour la période de 2022-2023 à 2027-2028 présente des déficits plus élevés que la projection de l'ÉÉA, principalement en raison de la baisse des revenus projetés, notamment pour l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cela reflète nos hypothèses de rendement fiscal plus faibles pour l'impôt sur le revenu des sociétés et des résultats de fin d'année plus solides que prévu pour l'impôt sur le revenu des particuliers, qui ont été publiés après l'achèvement de notre projection d'octobre.

Nouvelles mesures

Les révisions apportées aux perspectives économiques du secteur privé et à l'évolution budgétaire dans l'*Énoncé économique de l'automne* procurent une nouvelle « marge de manœuvre financière » de 81,2 milliards de dollars, ce qui permet de financer 52,2 milliards de dollars en nouvelles mesures (nettes) de 2022-2023 à 2027-2028.

Plus de 40 % (21,6 milliards de dollars) des nouvelles mesures sont de nature « hors cycle », c'est-à-dire qu'elles ont précédé les 30,6 milliards de dollars de nouvelles dépenses désignées comme étant des mesures de l'*Énoncé économique de l'automne*.

Examens des dépenses

Dans son *Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement a souligné qu'il avait dépassé sa première cible d'examen des dépenses de 3,0 milliards de dollars en réalisant des économies de 3,8 milliards de dollars grâce à des dépenses moins élevées que prévu pour certaines mesures de soutien liées à la COVID-19 au cours de l'exercice précédent, soit 2021-2022.

Toutefois, la source de ces économies n'est pas conforme à l'intention et au calendrier annoncés dans le budget de 2022. Les économies découlent d'une baisse des dépenses pour les programmes liés à la COVID-19 et ne sont pas attribuables à un examen particulier des plans de dépenses.

De plus, le calendrier de réalisation des économies diffère considérablement de ce qui avait été annoncé dans le budget de 2022 (début prévu en 2023-2024) : les économies sont réalisées au cours de l'exercice 2021-2022, qui s'est terminé avant la publication du budget de 2022.

Transparence budgétaire

Mesures exemptes de détails

Dans l'ÉÉA de cette année, le gouvernement a annoncé 14,2 milliards de dollars en nouvelles mesures sans fournir de détails sur ces dépenses. Ces dépenses représentent 27 % de toutes les nouvelles mesures (52,2 milliards de dollars) de l'*Énoncé économique de l'automne*.

Ce manque de transparence présente des défis pour les parlementaires et les membres du public au cours de l'examen des plans de dépenses du gouvernement, en particulier compte tenu de l'ampleur des mesures : 14,2 milliards de dollars — le plus grand montant exempt de détails annoncé depuis l'*Énoncé économique de l'automne* de 2016.

Rapports financiers présentés en temps opportun

Cette année, les Comptes publics ont été déposés le 27 octobre — sept mois après la clôture de l'exercice.

Le Canada ne respecte toujours pas la norme de pratique avancée des lignes directrices du Fonds monétaire international en matière de rapports financiers, où il est recommandé aux gouvernements de publier leurs états financiers annuels dans un délai de six mois.

Les parlementaires voudront peut-être demander au gouvernement de publier les Comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

1. Perspectives économiques

Le tableau 1-1 présente une comparaison globale de la moyenne des prévisions du secteur privé dans l'*Énoncé économique de l'automne* (ÉÉA) du gouvernement et les *Perspectives économiques et financières* (PEF) du Directeur parlementaire du budget (DPB) publiées le 13 octobre¹.

Le PIB nominal dans l'*Énoncé économique de l'automne* est inférieur de 27 milliards de dollars (0,9 %) par année, en moyenne, de 2022 à 2027, par rapport aux perspectives du DPB d'octobre². Cette différence reflète à la fois la croissance légèrement plus faible du PIB réel et de l'inflation du PIB prévue par les économistes du secteur privé dans l'ÉÉA.

Le taux de chômage projeté dans l'ÉÉA s'élève en moyenne à 5,9 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que les perspectives du DPB d'octobre. Étant donné que les perspectives de croissance de l'emploi³ sont conformes à la projection du DPB, le taux de chômage plus élevé reflète que la prévision du secteur privé sous-entend une population active plus nombreuse.

Tableau 1-1 Comparaison des perspectives économiques

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2027
Croissance du PIB réel (%)							
<i>Énoncé économique de l'automne</i>	3,2	0,7	1,9	2,3	2,1	1,9	2,0
DPB – PEF d'octobre	3,1	1,2	2,3	2,1	2,0	2,0	2,1
	0,1	-0,5	-0,4	0,2	0,1	-0,1	-0,1
Inflation du PIB (%)							
<i>Énoncé économique de l'automne</i>	8,3	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	3,0
DPB – PEF d'octobre	8,2	2,2	2,0	1,9	2,0	2,0	3,1
	0,1	-0,3	-0,2	-	-0,1	-0,1	-0,1
Niveau du PIB nominal (G\$)							
<i>Énoncé économique de l'automne</i>	2 787	2 859	2 965	3 091	3 217	3 342	
DPB – PEF d'octobre	2 782	2 878	3 002	3 125	3 253	3 382	
	5	-19	-37	-34	-36	-40	-27
Taux de chômage (%)							
<i>Énoncé économique de l'automne</i>	5,4	6,1	6,2	6,0	5,8	5,7	5,9
DPB – PEF d'octobre	5,4	5,7	5,7	5,5	5,5	5,4	5,5
	-	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Scénarios de risque

L'*Énoncé économique de l'automne* comprenait également un scénario pessimiste, élaboré par le ministère des Finances du Canada, afin de refléter les conséquences possibles de « pressions inflationnistes plus persistantes et d'un resserrement prolongé de la politique monétaire ».

Le 10 novembre, le DPB a publié une analyse de scénario de risque⁴ pour aider les parlementaires à évaluer les conséquences potentielles d'un resserrement excessif de la politique monétaire par les banques centrales.

Bien que ces scénarios de risque illustrent une partie de l'incertitude relative aux perspectives économiques, ils dépeignent deux risques différents : un resserrement excessif de la politique monétaire (le scénario du DPB); et des pressions inflationnistes plus persistantes qui nécessitent un resserrement de la politique monétaire (le scénario de l'ÉÉA).

Le tableau 1-2 présente une comparaison de haut niveau des résultats économiques selon le scénario pessimiste de l'ÉÉA et le scénario de risque du DPB.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB réel dans les deux scénarios est largement similaire; toutefois, le repli de 2023 et le rebond de 2024 sont un peu plus marqués dans le scénario de l'ÉÉA. Le niveau du PIB nominal dans le scénario pessimiste de l'ÉÉA n'est inférieur que de 7 milliards de dollars par année, en moyenne, au scénario de risque du DPB.

Les taux d'intérêt à court terme dans le scénario pessimiste de l'ÉÉA sont plus faibles en 2023 et 2024 par rapport au scénario du DPB, mais ils sont plus élevés de 2025 à 2027. La différence moyenne du profil du taux de chômage dans les deux scénarios est conforme à celle des perspectives « de référence » du tableau 1-1.

Tableau 1-2 Comparaison des scénarios de risque

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022- 2027
Croissance du PIB réel (%)							
ÉÉA – scénario pessimiste	3,1	-0,9	2,3	2,7	2,3	2,1	1,9
DPB – scénario de risque	3,1	-0,3	1,3	2,5	3,0	2,3	2,0
	-	-0,6	1,0	0,2	-0,7	-0,2	-0,1
Niveau du PIB nominal (G\$)							
ÉÉA – scénario pessimiste	2 767	2 793	2 913	3 046	3 177	3 305	
DPB – scénario de risque	2 781	2 806	2 883	3 042	3 199	3 334	
	-14	-13	30	4	-22	-29	-7
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
ÉÉA – scénario pessimiste	2,4	4,4	3,5	3,2	3,0	3,0	3,3
DPB – scénario de risque	2,4	5,0	3,7	2,5	2,5	2,5	3,1
	-	-0,6	-0,2	0,7	0,5	0,5	0,2
Taux de chômage (%)							
ÉÉA – scénario pessimiste	5,5	6,6	6,6	6,3	6,0	5,9	6,2
DPB – scénario de risque	5,4	5,9	6,2	5,9	5,6	5,4	5,7
	0,1	0,7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2. Perspectives financières

L'Énoncé économique de l'automne comprenait 52,2 milliards de dollars en nouvelles mesures (par rapport au budget de 2022) de 2022-2023 à 2027-2028. Cela représente une augmentation des nouvelles dépenses (nettes) de 48,3 milliards de dollars par rapport aux perspectives du DPB d'octobre.

Sur une base comparable (c'est-à-dire notre projection d'octobre ajustée en fonction des nouvelles mesures de l'ÉÉA), les déficits budgétaires projetés par le DPB seraient supérieurs de 4,3 milliards de dollars, en moyenne, aux perspectives budgétaires de l'ÉÉA (tableau 2-1).

Tableau 2-1 Comparaison des perspectives financières

G\$	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Solde budgétaire du DPB – PEF d'octobre	-25,8	-25,6	-14,6	-10,7	-3,4	-3,1
Nouvelles mesures détaillées dans l'ÉÉA de 2022*	-8,8	-9,1	-8,7	-6,3	-6,8	-8,6
(A) Solde budgétaire ajusté du DPB	-34,6	-34,7	-23,3	-17,0	-10,2	-11,7
(B) Solde budgétaire de l'ÉÉA de 2022	-36,4	-30,6	-25,4	-14,5	-3,4	4,5
Différence dans les soldes budgétaires (A-B)	1,8	-4,1	2,1	-2,5	-6,8	-16,2
<i>Dont : revenus</i>	-11,3	-15,1	-10,4	-11,6	-9,8	-11,4
<i>Dont : charges de programmes directes</i>	8,7	6,7	9,0	6,2	1,3	-3,9
<i>Dont : autres dépenses**</i>	4,4	4,4	3,6	2,8	1,7	-0,9

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : * Ajusté en fonction des mesures qui faisaient déjà partie des perspectives du DPB d'octobre.

** Les autres dépenses correspondent aux principaux transferts aux particuliers, aux principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, aux pertes actuarielles nettes et aux frais de la dette publique.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En général, le solde budgétaire ajusté du DPB pour la période de 2022-2023 à 2027-2028 présente des déficits plus élevés que la projection de l'ÉÉA, principalement en raison de la baisse des revenus projetés, notamment pour l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cela reflète nos hypothèses de rendement fiscal plus faibles pour l'impôt sur le revenu des sociétés et des résultats de fin d'année plus solides que prévu pour l'impôt sur le revenu des particuliers, qui ont été publiés après l'achèvement de notre projection d'octobre.

L'incidence des différences dans les projections de revenus est partiellement compensée par une baisse des charges. Les charges de programmes directes plus élevées projetées dans l'ÉÉA reflètent les coûts plus élevés des services de pension et de prestations, les charges de créance irrécouvrables plus

élevées sur les impôts à recevoir ainsi que le calendrier accéléré de l'engagement du budget de 2022 de réduire les dépenses prévues de 3 milliards de dollars, qui ne faisaient pas partie de notre projection d'octobre.

Scénarios de risque : Incidences sur le solde budgétaire

Selon notre scénario de risque, le solde budgétaire est inférieur de 13,5 milliards de dollars par année, en moyenne, à nos perspectives d'octobre (tableau 2-2). Malgré des risques économiques différents, cette incidence n'est que légèrement inférieure à l'incidence budgétaire du scénario pessimiste de l'ÉÉA, qui projetait que le solde budgétaire serait inférieur de 15,9 milliards de dollars par année, en moyenne.

Tableau 2-2 Scénarios de risque : incidences sur le solde budgétaires

G\$	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Moyenne
DPB – solde budgétaire							
Scénario de risque	-28,9	-42,9	-36,5	-28,1	-14,9	-12,8	-27,4
PEF d'octobre	-25,8	-25,6	-14,6	-10,7	-3,4	-3,1	-13,9
Incidence sur le solde budgétaire	-3,0	-17,3	-21,9	-17,5	-11,5	-9,7	-13,5
ÉÉA – solde budgétaire							
Scénario pessimiste	-49,1	-52,4	-42,3	-30,4	-18,6	-8,3	-33,5
Prévision de référence	-36,4	-30,6	-25,4	-14,5	-3,4	4,5	-17,6
Incidence sur le solde budgétaire	-12,7	-21,8	-16,8	-15,9	-15,3	-12,8	-15,9

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. Nouvelles mesures

Les révisions apportées aux perspectives économiques du secteur privé et à l'évolution budgétaire dans l'*Énoncé économique de l'automne* procurent une nouvelle « marge de manœuvre financière » de 81,2 milliards de dollars, ce qui permet de financer 52,2 milliards de dollars en nouvelles mesures (nettes) de 2022-2023 à 2027-2028 (tableau 3-1).

Plus de 40 % (21,6 milliards de dollars) des nouvelles mesures sont de nature « hors cycle », c'est-à-dire qu'elles ont précédé les 30,6 milliards de dollars de nouvelles dépenses désignées comme étant des mesures de l'*Énoncé économique de l'automne*.

Il convient de souligner la bonification de 4 milliards de dollars apportée par le gouvernement à l'Allocation canadienne pour travailleurs, qui permettra de verser automatiquement des paiements anticipés aux particuliers qui étaient admissibles à l'allocation au cours de l'année d'imposition précédente. Le coût substantiel de cette mesure de l'ÉÉA est en grande partie attribuable à la décision stratégique du gouvernement de ne pas recouvrer ces paiements anticipés lorsque les revenus des bénéficiaires augmentent et que ces derniers ne sont plus admissibles aux prestations, ou qu'ils y sont à un niveau inférieur. Le fait de ne pas exiger le remboursement des prestations fédérales pour les particuliers non admissibles constitue un écart marqué par rapport au régime fédéral d'imposition et de transferts actuel.

En l'absence de ces 52,2 milliards de dollars de nouvelles mesures, le déficit budgétaire serait inférieur de 8,7 milliards de dollars chaque année, en moyenne, de 2022-2023 à 2027-2028, et le ratio de la dette au PIB serait inférieur de 2,0 points de pourcentage en 2027-2028 à la projection de l'ÉÉA, toutes choses étant égales par ailleurs⁵.

Tableau 3-1 Nouvelles mesures de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 (base nette)

G\$	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mesures hors cycle depuis le budget de 2022	7,3	4,3	2,9	1,8	1,8	3,5	21,6
Mesures de l'ÉÉA	6,1	5,2	5,8	4,2	4,6	4,7	30,6
Mesures totales de l'ÉÉA de 2022	13,4	9,5	8,7	6,0	6,4	8,3	52,2

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En raison de revenus budgétaires plus élevés que prévu depuis le budget de 2021, le gouvernement a prévu une nouvelle marge de manœuvre financière de 257,6 milliards de dollars, dont près de la moitié (125,1 milliards de dollars) a été utilisée pour financer de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 de 2022-2023 à 2027-2028 (tableau 3-2).

Tableau 3-2 Nouvelle marge de manœuvre financière et nouvelles mesures depuis le budget de 2021

G\$	Nouvelle marge de manœuvre financière projetée	Mesures liées à la COVID-19	Nouvelles mesures non liées à la COVID-19	Réduction du déficit
Énoncé économique de l'automne de 2022	81,2	0,0	52,2	29,0
Budget de 2022	85,5	5,9	29,0	50,6
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	90,9	17,7	43,9	29,3
Total	257,6	23,6	125,1	108,9

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les montants du budget de 2022 et de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 s'appliquent aux exercices 2021-2022 à 2026-2027. Les montants de l'ÉÉA de 2022 s'appliquent aux exercices 2022-2023 à 2027-2028.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En l'absence de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 depuis le budget de 2021⁶, le déficit budgétaire de 2022-2023 à 2027-2028 serait inférieur de 18,8 milliards de dollars par année, en moyenne, et le ratio de la dette au PIB serait inférieur de 4,1 points de pourcentage en 2027-2028 à la projection de l'*Énoncé économique de l'automne*, toutes choses étant égales par ailleurs⁷.

4. Examens des dépenses

Le gouvernement a fait le point sur l'état d'avancement du premier des deux examens des dépenses qu'il avait annoncés dans le budget de 2022. Grâce à ces examens, le gouvernement prévoyait réduire les dépenses de 9 milliards de dollars, sur une base cumulative, sur une période de quatre ans commençant en 2023-2024.

Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte

Comme il est indiqué dans le budget de 2022, le premier examen, intitulé « Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte », visait à lancer « un processus de réexamen des plans de dépenses annoncés précédemment afin de s'assurer que les programmes gouvernementaux sont adaptés aux circonstances changeantes, y compris une relance économique plus forte que prévu »⁸. Le gouvernement a estimé que cet examen permettrait de réaliser des économies annuelles de 750 millions de dollars sur quatre ans (3,0 milliards de dollars d'économies au total), à compter de 2023-2024.

Dans son *Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement a souligné qu'il avait dépassé sa première cible d'examen des dépenses de 3,0 milliards de dollars en réalisant des économies de 3,8 milliards de dollars grâce à des dépenses moins élevées que prévu pour certaines mesures de soutien liées à la COVID-19 au cours de l'exercice précédent, soit 2021-2022.

Toutefois, la source de ces économies n'est pas conforme à l'intention et au calendrier annoncés dans le budget de 2022. Les économies découlent d'une baisse des dépenses pour les programmes liés à la COVID-19 et ne sont pas attribuables à un examen particulier des plans de dépenses.

De plus, le calendrier de réalisation des économies diffère considérablement de ce qui avait été annoncé dans le budget de 2022 (début prévu en 2023-2024) : les économies sont réalisées au cours de l'exercice 2021-2022, qui s'est terminé avant la publication du budget de 2022.

Examen des politiques stratégiques

Le deuxième examen, « Examen des politiques stratégiques », vise à déterminer si les programmes répondent efficacement aux principales priorités du gouvernement et cernent efficacement les secteurs où des ressources pourraient être économisées ou réaffectées. Le gouvernement a estimé que cet examen entraînerait des économies totales de 6,0 milliards de dollars d'ici 2026-2027, ainsi que des économies annuelles de 3,0 milliards de dollars d'ici 2026-2027.

Même en excluant les nouvelles mesures contenues dans l'*Énoncé économique de l'automne* de cette année, par rapport au budget de 2022, les charges de programmes directes ont été révisées à la hausse de 29,0 milliards de dollars de 2022-2023 à 2026-2027. Cette augmentation

compense largement les économies prévues dans le cadre de l'Examen des politiques stratégiques annoncé dans le budget de 2022⁹.

De plus, le gouvernement a prévu un financement supplémentaire de 2,25 milliards de dollars sur six ans pour assurer une prestation de services plus efficace, plutôt que de réduire les dépenses en examinant l'efficacité de ses opérations.

5. Transparence budgétaire

Mesures exemptes de détails

Dans l'ÉÉA de cette année, le gouvernement a annoncé 14,2 milliards de dollars en nouvelles mesures sans fournir de détails sur ces dépenses (tableau 5-1). Ces dépenses représentent 27 % de toutes les nouvelles mesures (52,2 milliards de dollars) de l'*Énoncé économique de l'automne*.

Tableau 5-1 Mesures exemptes de détail dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*

G\$	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Dépenses non annoncées	2,7	0,7	0,7	0,5	0,7	0,4	5,7
Pressions à court terme prévues	1,0	1,0	2,0	1,5	1,5	1,5	8,5
Total des mesures exemptes de détails	3,7	1,7	2,7	2,0	2,2	1,9	14,2

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Depuis l'ÉÉA de 2016, le gouvernement quantifie les décisions de dépenses « non annoncées » qui pourraient se rapporter soit à des dépenses prévues confidentielles, soit à des provisions pour des décisions anticipées du Cabinet¹⁰. Dans l'ÉÉA de cette année, le gouvernement a présenté 5,7 milliards de dollars en dépenses non annoncées.

Le gouvernement a également réservé 8,5 milliards de dollars de dépenses supplémentaires pour la période de 2022-2023 à 2027-2028 en tant qu'une « Disposition pour pressions à court terme prévues » dans l'ÉÉA de cette année. Toutefois, le gouvernement n'a fourni aucun détail sur cette disposition, si ce n'est qu'il a indiqué de manière tautologique dans l'ÉÉA qu'elle concerne « des pressions qui devraient se manifester à court terme ».

Ce manque de transparence présente des défis pour les parlementaires et les membres du public au cours de l'examen des plans de dépenses du gouvernement, en particulier compte tenu de l'ampleur des mesures : 14,2 milliards de dollars — le plus grand montant exempt de détails annoncé depuis l'*Énoncé économique de l'automne* de 2016.

Les parlementaires voudront peut-être demander plus de détails sur la disposition pour pressions à court terme prévues et demander que les provisions pour les décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises soient présentées comme un élément distinct dans la catégorie des mesures non annoncées.

Rapports financiers présentés en temps opportun

Cette année, les Comptes publics ont été déposés le 27 octobre — sept mois après la clôture de l'exercice. Même si le rapport de l'auditeur indépendant a été conclu le 12 septembre, il a fallu 35 jours de plus pour obtenir l'approbation du receveur général, puis dix jours supplémentaires avant que le rapport ne soit déposé au Parlement. En moyenne, au cours de la dernière décennie, les Comptes publics ont été déposés plus de deux mois après la conclusion de l'audit du vérificateur général.

Comme nous l'avons indiqué dans nos rapports précédents, les comptes publics fédéraux sont publiés plus tard que la plupart des comptes publics provinciaux; près de la moitié des provinces publient leurs comptes publics respectifs dans les six mois¹¹. De plus, le Canada ne respecte toujours pas la norme de pratique avancée des lignes directrices du Fonds monétaire international en matière de rapports financiers, où il est recommandé aux gouvernements de publier leurs états financiers annuels dans un délai de six mois.

Un autre domaine dans lequel le gouvernement pourrait communiquer les rapports financiers en temps plus opportun est celui des rapports sur les résultats ministériels (RRM)¹². Pour l'exercice 2020-2021, les RRM n'ont été déposés que le 1^{er} février 2022, soit dix mois après la clôture de l'exercice¹³. Les parlementaires ont donc dû examiner presque toutes les nouvelles dépenses de l'exercice 2021-2022 sans savoir quels résultats avaient été obtenus au cours de l'exercice précédent. À ce jour, aucun RRM n'a été publié pour l'exercice 2021-2022.

Les parlementaires voudront peut-être demander au gouvernement de publier les Comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. Cela permettrait d'informer le Parlement et les Canadiens plusieurs mois plus tôt de la situation financière du gouvernement en fin d'exercice. Les parlementaires disposeraient ainsi de plus de temps pour procéder à un examen ex post et de meilleures données pour évaluer les plans budgétaires et les budgets du gouvernement.

Notes

1. Les *Perspectives économiques et financières* d'octobre 2022 du DPB sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2223-018-S--economic-fiscal-outlook-october-2022--perspectives-economiques-financieres-octobre-2022>.
2. Par rapport au budget de 2022, les prévisions du secteur privé concernant le PIB nominal dans l'ÉÉA ont été révisées à la hausse de 54 milliards de dollars par année, en moyenne, de 2022 à 2026. Cette révision est presque entièrement attribuable à une inflation du PIB plus élevée que prévu en 2022.
3. Selon l'enquête de septembre du ministère des Finances, la croissance de l'emploi devrait atteindre en moyenne 1,4 pour cent par année de 2022 à 2027, ce qui n'est que légèrement supérieur à la croissance moyenne de 1,3 pour cent projetée dans nos PEF d'octobre. L'enquête de septembre du ministère des Finances peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/enquete-secteur-prive.html>.
4. Le rapport d'analyse de scénario de risque du DPB peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2223-020-S--risk-scenario-analysis-novembre-2022--analyse-scenario-risque-novembre-2022>.
5. Par souci de simplicité, ce calcul n'inclut pas l'incidence de l'élimination de ces mesures sur les frais de la dette publique.
6. Les nouvelles mesures non liées à la COVID-19 depuis le budget de 2021 qui s'appliquent aux exercices 2022-2023 à 2027-2028 s'élèvent à 112,6 milliards de dollars. Ce montant est inférieur au total de 125,1 milliards de dollars indiqué dans le tableau 3-2, car les mesures qui s'appliquent à l'exercice 2021-2022 (12,6 milliards de dollars) ont été exclues.
7. Voir la note 5.
8. Voir <https://www.budget.gc.ca/2022/report-rapport/chap9-fr.html#2022-2>.
9. Le gouvernement s'est engagé à fournir des détails sur la façon dont il atteindra les cibles de l'Examen de la politique stratégique dans le budget de 2023.
10. Il s'agit par exemple de décisions de dépenses liées à la sécurité nationale, à la sensibilité commerciale, aux obligations contractuelles et aux litiges.
11. Dans son vingtième rapport d'octobre 2022, le Comité permanent des comptes publics a recommandé au gouvernement de modifier la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin de faire passer la date limite de dépôt des Comptes publics du 31 décembre au 15 octobre « afin de l'aligner sur la date de dépôt de quelques provinces canadiennes et des pairs de l'Organisation de coopération et de développement

économiques ». Voir

<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/PACP/rapport-20>.

12. Les rapports sur les résultats ministériels font partie des documents du Budget des dépenses qui « appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales ». Voir : <https://www.canada.ca/fr/treasury-board-secretariat/services/departmental-performance-reports.html>.
13. Voir <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2022/02/la-ministre-fortier-depose-les-rapports-sur-les-resultats-ministeriels2020-2021.html>.